



**l'oxygène  
à la source**

Nombre de membres en exercice : 52  
Présents : 31  
Représentés : 5

**Procès-verbal  
des délibérations  
du Comité Syndical  
Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril à onze heures, le Comité du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 26 mars 2024, s'est réuni au SILA sous la présidence de Pierre BRUYERE.

#### **ETAIENT PRESENTS**

##### **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Jean-Pascal ALBRAN, Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE (absent aux points n°4, 5 et 6), Gilles FRANCOIS, Jean-François DEGENNE, Anthony GRANGER, Gérard GRANGER, Fabienne GREBERT, Michel HAUET, Georges HIERSO, Frédérique LARDET (jusqu'au point n° 17), Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Philippe MANDEREAU, Christian MARTINOD, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIAN

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

Mme, MM. Marielle JULIEN, Jacques DALEX, Philippe PRUD'HOMME

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

M. Pierre BARRUCAND

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER & USSES**

Mme & M. Roger DALLEVET, Séverine MUGNIER

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

Mme & M. Roland LOMBARD, Colette BELLEMIN

##### **COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Christian VERMELLE

## ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. François ASTORG, Sandrine DALL'AGLIO, Adrien GUILMAIN, Frédérique LARDET (à partir du point n° 18), Benjamin MARIAS, Patricia MERMOZ, Olivier MOUZIN, Magali MUGNIER, Christophe PONCET, Didier SARDA, Sylvain STIHLE, Sébastien BRIAND, André PERRILLAT-AMEDE, Jean-Marc BOUCHET, Julie MONTCOUQUIOL, Yves GUILLOTTE, Serge FABBIAN, Yohann TRANCHANT, Cédric VERNEY, Martine VIBERT, Emmanuel GEORGES, Didier GALMICHE

## AVAIENT DONNE POUVOIR

François ASTORG à Fabienne GREBERT  
Benjamin MARIAS à Pierre BRUYERE (sauf aux points n° 4, 5 et 6)  
Patricia MERMOZ à Gilles VIVIAN  
Didier SARDA à Frédérique LARDET (jusqu'au point n° 17)  
Yohann TRANCHANT à Roland LOMBARD

## PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes & MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

---

Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le quorum fixé à 27 étant atteint, il est procédé ensuite à l'examen de l'ordre du jour :

- 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE (11 MARS 2024)**
- 2. DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU COMITE – INFORMATION DU COMITE**
- 3. EXERCICE 2023 – COMPTES DE GESTION ET FINANCIER DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES TRAITEMENT DES DECHETS ET ASSAINISSEMENT**
- 4. EXERCICE 2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL**
- 5. EXERCICE 2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS**
- 6. EXERCICE 2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**
- 7. EXERCICE 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**
- 8. EXERCICE 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS**

9. EXERCICE 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
10. EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL
11. EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS
12. EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT
13. SUBVENTIONS 2024 – ASSOCIATIONS
14. EXERCICE 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL – ELARGISSEMENT VOIE VERTE EN RIVE OUEST - OUVERTURE
15. EXERCICE 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE SAINT-FELIX ET EXTENSION A 3500 EH – MODIFICATION
16. EXERCICE 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE CUSY ET EXTENSION A 1800 EH – MODIFICATION
17. EXERCICE 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT ANAMMOX DES CENTRATS UDEP DE SILOE – OUVERTURE
18. EXERCICE 2024 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – PLAN DE GESTION MARAIS DE L'ENFER – MODIFICATION ET CLÔTURE
19. EXERCICE 2024 – CRITERE DE REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL – ACTUALISATION
20. IMMOBILISATIONS – DUREES D'AMORTISSEMENT SPECIFIQUES – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ET BUDGET PRINCIPAL
21. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LE SILA EN 2023
22. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

---

**Approbation du procès-verbal de la réunion précédente du Comité (11 mars 2024)**

Le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2024 est approuvé sans observation.

---

## DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU COMITE – INFORMATION DU COMITE

Exposé du Président,

En application de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, ainsi que des statuts du SILA, le Président rend compte au Comité des décisions prises par le Président et le Bureau, par délégation du Comité :

- Délégation au Bureau : Bureau du 29 janvier 2024 (le procès-verbal est consultable sur le site Internet du SILA), 25 mars 2024 (la liste des délibérations est consultable sur le site Internet du SILA)
  - Délégations au Président : décisions (PJ n°2)
  - Liste des marchés notifiés (PJ n°3)
-

**N°088-24 / EXERCICE 2023 – COMPTES DE GESTION ET FINANCIER DU RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE – APPROBATION BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES TRAITEMENT DES DECHETS ET ASSAINISSEMENT**

Exposé du Président,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives (Budgets annexes Traitement des déchets, Assainissement et Budget Principal de l'exercice 2023), les virements de crédits réalisés, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion et financier dressés par le Responsable du Service de Gestion Comptable accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer et l'état des restes à recouvrer,

Après s'être assuré que le Responsable du Service de Gestion Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Comité est invité à :

ENTENDRE, DEBATTRE, et ARRETER les comptes de gestion et financier rendus pour l'exercice 2023, par le Responsable du Service de Gestion Comptable, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, et qui n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## N°089-24 / EXERCICE 2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PRINCIPAL

Exposé de Michel BEAL,

M. BEAL, Vice-Président, est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif. Le Président quitte alors la salle.

Le Vice-Président donne connaissance des recettes et des dépenses ordonnancées au cours de l'exercice 2023, dont les montants exprimés en euros sont en concordance avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable, et indique les montants des restes à réaliser au 31 décembre 2023 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		
	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Restes à réaliser € HT
<b>Opérations de l'exercice</b>					
Recettes réalisables	14 352 325,17	12 625 147,04	6 022 387,76	3 405 691,91	2 135 060,06
Résultats N-1 à reporter	471 429,25	471 429,25	1 622 855,21	1 622 855,21	
Autofinancement			100 000,00		
Recettes totales	14 823 754,42	13 096 576,29	7 745 242,97	5 028 547,12	2 135 060,06
Dépenses réalisables	14 723 754,42	12 653 727,06	7 745 242,97	4 839 842,55	1 944 726,81
Résultats N-1 à reporter		0,00		0,00	
Autofinancement	100 000,00				
Dépenses totales	14 823 754,42	12 653 727,06	7 745 242,97	4 839 842,55	1 944 726,81
Résultat opérations de l'année		-28 580,02		-1 434 150,64	190 333,25
Résultat N-1 reporté		471 429,25		1 622 855,21	0,00
Résultat cumulé au 31.12.N		442 849,23		188 704,57	190 333,25

Le Comité Syndical, après avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024 :

- ✓ VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,
- ✓ VU les pièces justificatives apportées à l'appui des opérations décrites au Compte Administratif,
- ✓ APRES avoir arrêté le compte de gestion rendu par le Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2023,
- ✓ CONSIDERANT que le Président du SILA a normalement administré les finances du SILA pendant l'exercice 2023, en ordonnant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les dépenses justifiées et utiles à son bon fonctionnement,

est invité à approuver le Compte Administratif du budget Principal de l'exercice 2023 rendu par le Président, ainsi que les restes à réaliser.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 34**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°090-24 / EXERCICE 2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE  
TRAITEMENT DES DECHETS**

Exposé de Michel BEAL,

M. BEAL, Vice-Président, est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif. Le Président quitte alors la salle.

Le Vice-Président donne connaissance des recettes et des dépenses ordonnancées au cours de l'exercice 2023, dont les montants exprimés en euros sont en concordance avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable, et indique les montants des restes à réaliser au 31 décembre 2023 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		
	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Restes à réaliser € HT
<b>Opérations de l'exercice</b>					
Recettes réalisables	31 223 693,73	31 014 800,31	13 395 247,56	13 162 331,09	0,00
Résultats N-1 à reporter	2 148 085,64	2 148 085,64	1 536 252,34	1 536 252,34	
Autofinancement			2 595 000,00		
Recettes totales	33 371 779,37	33 162 885,95	17 526 499,90	14 698 583,43	0,00
Dépenses réalisables	30 776 779,37	28 886 429,85	17 526 499,90	13 063 936,47	2 726 530,85
Résultats N-1 à reporter		0,00		0,00	
Autofinancement	2 595 000,00				
Dépenses totales	33 371 779,37	28 886 429,85	17 526 499,90	13 063 936,47	2 726 530,85
Résultat opérations de l'année		2 128 370,46		98 394,62	-2 726 530,85
Résultat N-1 reporté		2 148 085,64		1 536 252,34	0,00
Résultat cumulé au 31.12.N		4 276 456,10		1 634 646,96	-2 726 530,85

Le Comité Syndical, après avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024 :

- ✓ VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,
- ✓ VU les pièces justificatives apportées à l'appui des opérations décrites au Compte Administratif,
- ✓ APRES avoir arrêté le compte de gestion rendu par le Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2023,
- ✓ CONSIDERANT que le Président du SILA a normalement administré les finances du SILA pendant l'exercice 2023, en ordonnant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les dépenses justifiées et utiles à son bon fonctionnement,

est invité à approuver le Compte Administratif du budget annexe Traitement des Déchets de l'exercice 2023 rendu par le Président, ainsi que les restes à réaliser.

**- A D O P T É -  
à l'unanimité**

**Voix POUR : 34  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0**

**N°091-24 / EXERCICE 2023 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Exposé de Patrick LECONTE,

M. LECONTE, Vice-Président, est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif. Le Président quitte alors la salle.

Le Vice-Président donne connaissance des recettes et des dépenses ordonnancées au cours de l'exercice 2023, dont les montants exprimés en euros sont en concordance avec le compte de gestion du Responsable du Service de Gestion Comptable, et indique les montants des restes à réaliser au 31 décembre 2023 :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		
	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Budget prévisionnel annuel € HT	Réalisé € HT	Restes à réaliser € HT
<b>Opérations de l'exercice</b>					
Recettes réalisables	34 396 576,75	36 928 448,13	29 217 459,53	24 851 930,54	4 995 468,86
Résultats N-1 à reporter	15 472 007,07	15 472 007,07	1 498 387,36	1 498 387,36	
Autofinancement			15 641 438,53		
Recettes totales	49 868 583,82	52 400 455,20	46 357 285,42	26 350 317,90	4 995 468,86
Dépenses réalisables	34 227 145,29	28 835 090,07	46 357 285,42	18 185 870,05	19 354 373,86
Résultats N-1 à reporter		0,00		0,00	
Autofinancement	15 641 438,53				
Dépenses totales	49 868 583,82	28 835 090,07	46 357 285,42	18 185 870,05	19 354 373,86
Résultat opérations de l'année		8 093 358,06		6 666 060,49	-14 358 905,00
Résultat N-1 reporté		15 472 007,07		1 498 387,36	0,00
Résultat cumulé au 31.12.N		23 565 365,13		8 164 447,85	-14 358 905,00

Le Comité Syndical, après avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024 :

- ✓ VU le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023,
- ✓ VU les pièces justificatives apportées à l'appui des opérations décrites au Compte Administratif,
- ✓ APRES avoir arrêté le compte de gestion rendu par le Responsable du Service de Gestion Comptable pour l'exercice 2023,
- ✓ CONSIDERANT que le Président du SILA a normalement administré les finances du SILA pendant l'exercice 2023, en ordonnant le recouvrement de toutes les créances et en ne mandatant que les dépenses justifiées et utiles à son bon fonctionnement,

est invité à approuver le Compte Administratif du budget annexe Assainissement de l'exercice 2023 rendu par le Président, ainsi que les restes à réaliser.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 34**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

Au retour du Président, M. BEAL le remercie pour sa gestion saine ainsi que l'ensemble des services.

Le Président remercie l'ensemble des élus et services de la confiance accordée et met en avant l'absence d'emprunts.

## **N°092-24 / EXERCICE 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET PRINCIPAL**

Exposé de Michel BEAL,

L'approbation du compte administratif 2023 a permis de mettre en évidence les résultats dégagés par les sections du budget principal.

Il est rappelé que le montant minimum réglementaire à affecter en réserves doit permettre de couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes.

Par ailleurs, il peut être nécessaire d'affecter un complément en réserves, en couverture du besoin de financement des remboursements en capital des échéances de dette.

Il est donc proposé au Comité, après avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024, d'affecter les résultats de fonctionnement 2023 du budget principal comme suit :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>€ TTC</b>
<b>Résultat de fonctionnement global 2023</b>	<b>442 849,23</b>
Résultat d'investissement sur les opérations réalisées 2023	188 704,57
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2023	2 135 060,06
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2023	1 944 726,81
<b>Résultat d'investissement global dégagé (positif) 2023</b>	<b>379 037,82</b>
<b>Affectation en réserves prélevée sur le résultat de fonctionnement 2023</b>	<b>100 000,00</b>
<b>Report en fonctionnement au budget 2024</b>	<b>342 849,23</b>

Les membres du Comité sont invités à approuver l'affectation des résultats 2023 du budget principal.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

**N°093-24 / EXERCICE 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS**

Exposé de Michel BEAL,

L'approbation du compte administratif 2023 a permis de mettre en évidence les résultats dégagés par les sections du budget annexe Traitement des déchets.

Il est rappelé que le montant minimum réglementaire à affecter en réserves doit permettre de couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes.

Il est donc proposé au Comité, après avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024, d'affecter les résultats de fonctionnement 2023 du budget annexe Traitement des déchets comme suit :

<b>BUDGET TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>€ HT</b>
<b>Résultat de fonctionnement global 2023</b>	<b>4 276 456,10</b>
Résultat d'investissement sur les opérations réalisées 2023	1 634 646,96
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2023	-
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2023	2 726 530,85
<b>Résultat d'investissement global dégagé (négatif) 2023</b>	<b>- 1 091 883,89</b>
<b>Affectation en réserves prélevée sur le résultat de fonctionnement 2023</b>	<b>1 100 000,00</b>
<b>Report en fonctionnement au budget 2024</b>	<b>3 176 456,10</b>

Les membres du Comité sont invités à approuver l'affectation des résultats 2023 du budget annexe Traitement des Déchets.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°094-24 / EXERCICE 2023 – AFFECTATION DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Exposé de Patrick LECONTE,

L'approbation du compte administratif 2023 a permis de mettre en évidence les résultats dégagés par les sections du budget annexe Assainissement.

Il est rappelé que le montant minimum réglementaire à affecter en réserves doit permettre de couvrir le déficit éventuel de la section d'investissement, après prise en compte des restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes.

Il est donc proposé au Comité, après avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024, d'affecter les résultats de fonctionnement 2023 du budget annexe Assainissement comme suit :

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>€ HT</b>
<b>Résultat de fonctionnement global 2023</b>	<b>23 565 365,13</b>
Résultat d'investissement sur les opérations réalisées 2023	8 164 447,85
Restes à réaliser en recettes d'investissement 2023	4 995 468,86
Restes à réaliser en dépenses d'investissement 2023	19 354 373,86
<b>Résultat d'investissement global dégagé (négatif) 2023</b>	<b>- 6 194 457,15</b>
<b>Affectation en réserves prélevée sur le résultat de fonctionnement 2023</b>	<b>6 200 000,00</b>
<b>Report en fonctionnement au budget 2024</b>	<b>17 365 365,13</b>

Les membres du Comité sont invités à approuver l'affectation des résultats 2023 du budget annexe Assainissement.

M. LECONTE précise que des investissements conséquents sont à venir sur les stations d'épuration et pourront être financés notamment grâce à l'autofinancement.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

## **N°095-24 / EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET PRINCIPAL**

Exposé de Michel BEAL,

Sur la base des orientations budgétaires débattues lors du Comité du 11 mars 2024, le projet de budget primitif de l'exercice 2024, pour le budget Principal, est présenté au Comité.

Les résultats de l'exercice 2023 et les reports d'investissement 2023 sont intégrés au budget primitif 2024.

Ce projet, qui a recueilli l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024, se décompose comme suit en dépenses et recettes :

▶ <b>total de la section de fonctionnement :</b>	16 379 361.96 €
▶ <b>total de la section d'investissement :</b>	9 237 550.63 €

Les crédits sont votés par chapitre pour les deux sections, et les opérations suivantes sont individualisées en dépenses d'investissement :

• n° 104	Véloroute en rive Est	1 579 267.50 € TTC
• n° 302	Restauration des roselières – Tranche 2	27 441.72 € TTC

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le budget Principal intègre la totalité des charges d'administration générale.

Il est par ailleurs géré selon deux secteurs d'activités, dont l'un est assujéti à la TVA, pour les actions relevant du secteur concurrentiel (débarcadères publics, cale sèche et slip-way).

Les membres du Comité sont invités à approuver le projet du budget Principal pour l'année 2024.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

## **N°096-24 / EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE TRAITEMENT DES DECHETS**

Exposé de Michel BEAL,

Sur la base des orientations budgétaires débattues lors du Comité du 11 mars 2024, le projet de budget primitif de l'exercice 2024, pour le budget annexe Traitement des déchets, est présenté au Comité.

Les résultats de l'exercice 2023 et les reports d'investissement 2023 sont intégrés au budget primitif 2024.

Ce projet, qui a recueilli l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024, se décompose comme suit en dépenses et recettes :

▶ <b>total de la section de fonctionnement :</b>	30 831 563.62 € HT
▶ <b>total de la section d'investissement :</b>	15 014 984.15 € HT

Les crédits sont votés par chapitre pour les deux sections, et l'opération suivante est individualisée en dépenses d'investissement :

• n° 117 – Sinergie – Requalification des filières de traitement	704 964.21 € HT
--	-----------------

Les membres du Comité sont invités à approuver le projet du budget annexe Traitement des déchets pour l'année 2024.

Le Président rappelle la baisse de 8€ pour le tarif de traitement des déchets ménagers et assimilés.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## **N°097-24 / EXERCICE 2024 – BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

Exposé de Patrick LECONTE,

Sur la base des orientations budgétaires débattues lors du Comité du 11 mars 2024, le projet de budget primitif de l'exercice 2024, pour le budget annexe Assainissement, est présenté au Comité.

Les résultats de l'exercice 2023 et les reports d'investissement 2023 sont intégrés au budget primitif 2024.

Ce projet, qui a recueilli l'avis favorable de la Commission des Finances du 25 mars 2024, se décompose comme suit en dépenses et recettes :

<b>► total de la section de fonctionnement :</b>	52 913 483.97 € HT
<b>► total de la section d'investissement :</b>	52 045 765.72 € HT

Les crédits sont votés par chapitre pour les deux sections, aucune opération n'est individualisée en section d'investissement.

Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été créé par le Comité du SILA par délibération du 20 décembre 2004, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Le budget annexe Assainissement comporte les opérations relatives à ce service.

Les membres du Comité sont invités à approuver le projet du budget annexe Assainissement pour l'année 2024.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## **N°098-24 / SUBVENTIONS 2024 - ASSOCIATIONS**

Exposé du Président,

Dans le cadre du vote des budgets primitifs pour l'année 2024, les crédits suivants sont inscrits concernant les subventions aux associations :

- Budget Principal :
  - ALP : Cartographie herbiers lac d'Annecy 15 000 €
  - USMB : Etude moule Quagga 20 000 €
  - LPO : 8 000 €
  - Asters, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie : 24 000 €
  - Amicale du Personnel du SILA : 42 100 €
  
- Budget Assainissement :
  - Hydraulique Sans Frontières : 30 000 €

En application des crédits votés, le Comité est invité à :

1. décider l'attribution des subventions mentionnées ci-dessus,
2. autoriser le Président à passer toutes conventions afférentes à ces demandes de subvention.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°099-24 / EXERCICE 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET PRINCIPAL – ELARGISSEMENT VOIE VERTE EN RIVE OUEST - OUVERTURE**

Exposé de Patrick LECONTE,

A compter de 2024, une autorisation de programme est votée en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à l'élargissement de la Voie Verte en rive Ouest du lac d'Annecy.

Il y a lieu de mettre en place l'autorisation de programme comme suit :

Type de dépenses	Montant total TTC	Réalisé 2023	2024	2025	2026	2027 à 2031
Frais divers, annonces légales	1 188	1 188				
Missions SPS	36 000		4 500	4 500	4 500	22 500
Missions CT	60 000		12 000	18 000	5 000	25 000
Maîtrise d'œuvre (AVP + MC1 à 10)	742 237		494 825	247 412		
Maîtrise d'œuvre (PRO à AOR)	606 508		43 322	86 644	86 644	389 898
<u>T01 / Sevrier - Doussard (gare)</u>						
Inventaires écologiques	25 000		25 000			
Travaux	2 083 500		1 383 500	700 000		
<u>Tranches suivantes</u>						
Travaux	12 900 000			1 300 000	2 000 000	9 600 000
<b>Totaux</b>	<b>16 454 433</b>	<b>1 188</b>	<b>1 963 147</b>	<b>2 356 556</b>	<b>2 096 144</b>	<b>10 037 398</b>

Le financement est assuré pour partie par une participation du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur de 50% du coût des travaux. Le solde des besoins sera couvert par emprunts, au fil des réalisations.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 25 mars 2024.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de création de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants. Il est précisé que les actualisations annuelles ultérieures seront intégrées directement à la maquette budgétaire et ne feront plus l'objet de délibérations spécifiques, du fait de la mise en œuvre de la nomenclature M57 sur le budget Principal.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

**N°100-24 / EXERCICE 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE SAINT-FELIX ET EXTENSION A 3 500 EH - MODIFICATION**

Exposé de Patrick LECONTE,

Depuis 2020, une autorisation de programme est votée en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à la réhabilitation de l'UDEP de Saint-Félix à 3 500 équivalent habitants.

Il y a lieu d'actualiser l'autorisation de programme comme suit :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024
Annonces et autres frais	5 869	1 560		1 884	2 425	
Foncier	98 400	98 400				
Maîtrise d'œuvre	117 273	15 775	11 475	32 350	26 581	31 092
CSPS, CT	13 615			3 859	8 022	1 734
Travaux	3 506 789	-			1 312 817	2 193 972
Essais de garantie	15 000					15 000
<b>Totaux</b>	<b>3 756 946</b>	<b>115 735</b>	<b>11 475</b>	<b>38 093</b>	<b>1 349 845</b>	<b>2 241 798</b>

Le financement est assuré, pour une partie plafonnée des coûts totaux, par des subventions de l'Agence de l'Eau à hauteur de 35%, et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur de 57% pour la reconstruction de l'UDEP, et de 50% pour le bassin de stockage-restitution.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 25 mars 2024.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°101-24 / EXERCICE 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REHABILITATION UDEP DE CUSY ET EXTENSION A 1800 EH - MODIFICATION**

Exposé de Patrick LECONTE,

Depuis 2020, une autorisation de programme est votée en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant à la réhabilitation de l'UDEP de Cusy, et son extension à 1 800 équivalent habitants.

Il y a lieu d'actualiser l'autorisation de programme comme suit :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024	2025
Annonces et autres frais	7 392			6 640	644	108	
Foncier	29 912		931	28 981			
Maîtrise d'œuvre	116 871	4 350	20 845	28 791	10 075	52 810	
CSPS, CT	14 020				1 080	12 940	
Travaux Udep	1 151 685					1 151 685	
Essais de garantie	6 000					6 000	
Travaux conduite rejet	600 000					100 000	500 000
<b>Totaux</b>	<b>1 925 880</b>	<b>4 350</b>	<b>21 776</b>	<b>64 412</b>	<b>11 799</b>	<b>1 323 543</b>	<b>500 000</b>

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie a accordé une subvention à hauteur de 649 815 €.

Le financement du solde est assuré par autofinancement.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 25 mars 2024.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

**N°102-24 / EXERCICE 2024 – AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – TRAITEMENT ANAMMOX DES CENTRATS UDEP DE SILOE - OUVERTURE**

Exposé de Patrick LECONTE,

A compter de 2024, une autorisation de programme est votée en application de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, comportant la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant au traitement Anammox des centrâts sur l'UDEP de Siloé.

Il y a lieu de mettre en place l'autorisation de programme comme suit :

Type de dépenses	Montant total HT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	2024	2025	2026
Annonces et autres frais	1 440	450	990			
Evacuation terres polluées	300 000			300 000		
Prime dialogue compétitif	5 000		5 000			
Maîtrise d'œuvre	188 584	74 347	31 628	41 305	31 305	10 000
CSPS	12 430		1 430	3 700	3 700	3 600
Travaux installation	3 769 000			2 000 000	1 482 600	286 400
<b>Totaux</b>	<b>4 276 454</b>	<b>74 797</b>	<b>39 048</b>	<b>2 345 005</b>	<b>1 517 605</b>	<b>300 000</b>

Une subvention a été accordée par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, à hauteur de 600 000 €.

Le solde est assuré par autofinancement sur le budget assainissement.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 25 mars 2024.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord sur les modalités de répartition de la présente autorisation de programme et les crédits de paiement correspondants.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 36**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

**N°103-24 / EXERCICE 2024 – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT – BUDGET PRINCIPAL – PLAN DE GESTION MARAIS DE L'ENFER – MODIFICATION ET CLÔTURE**

Exposé de Michel BEAL,

Depuis 2018, une autorisation d'engagement de crédits de fonctionnement est votée annuellement en application des articles L 2311-3 II et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, en vue de la répartition prévisionnelle des dépenses liées à la mise en œuvre du plan de gestion du Marais de l'Enfer dans le cadre du Contrat de bassin Fier et lac d'Annecy.

Cette autorisation d'engagement se clôture avec les réalisations constatées au titre de l'année 2023, comme suit :

Type de dépenses	Montant total TTC	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023
Annonces et frais divers	1 217	1 217				
Prestataire externe, via des marchés publics	98 805	14 844	20 070	10 100	13 925	39 866
2019M014 / Asters - Plan gestion	7 560	5 320	2 240			
2019M014 / Asters - Invent orthoptères	840		840			
2019M014 / LPO - Invent oiseaux + format	2 240		2 240			
2019M015 / Asters - Plan gestion	9 524	9 524				
2019M015 / Asters - Animations estivales	4 535		4 535			
2019M015 / Asters - Animations scolaires	10 215		10 215			
2020M067 / Asters - Interv naturalistes	18 016			2 400	5 400	10 216
2020M067 / Asters - Suivis scientifiques	19 200					19 200
2020M068 / FNE - Anim, communication	26 675			7 700	8 525	10 450
Prest internes SILA - Pose écompteurs	5 364	5 364				
Asters - Anim Natura 2000 / Part Marais Enfer	41 545	7 345	8 550	8 550	8 550	8 550
<b>Totaux</b>	<b>146 931</b>	<b>28 770</b>	<b>28 620</b>	<b>18 650</b>	<b>22 475</b>	<b>48 416</b>

Le financement est assuré par des subventions du Conseil départemental à hauteur de 60% et de Natura 2000, et par autofinancement.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 25 mars 2024.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord à l'autorisation d'engagement présentée, et à valider sa clôture au 31 décembre 2023.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 34**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

## **N°104-24 / EXERCICE 2024 – CRITERE DE REPARTITION DES DEPENSES DU BUDGET PRINCIPAL - ACTUALISATION**

Exposé du Président,

Il convient de mettre à jour pour 2024 les données prises en compte pour les critères de répartition du financement des dépenses, concernant les compétences portées par le Budget Principal.

### **1. Critère « Population et surface bassin versant »**

Ce critère de financement est fixé par l'article 11.1 des statuts : il est composé, pour la part comprise dans le bassin versant Fier et Lac, pour 2/3 de la population totale de l'EPCI authentifiée par l'INSEE, et pour 1/3 de la superficie du territoire concerné.

Il concerne l'ensemble des EPCI adhérents à la compétence obligatoire.

Son actualisation pour 2024 se décline comme suit :

Compétences GCE / Critère "Population et surface du bassin versant"	Au 1er.01.2024					
	EPCI adhérents	Population totale des communes situées dans le BV (1)	Répartition population	Surface de l'EPCI dans le BV	Répartition surface	Taux de participation 2/3 population 1/3 surface
<b>GEMAPI - Items 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement</b> 1 - Aménagement bassin hydrographique 2 - Entretien et aménagement cours d'eau, lac, plan d'eau 5 - Défense contre les inondations 8 - Protection et restauration des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides et boisements de berges	GA	191 866	78,5%	40 792	43,9%	67,0%
	CCVT	15 271	6,2%	24 176	26,1%	12,8%
	CCSLA	12 643	5,2%	11 164	12,0%	7,5%
	CCFU	8 302	3,4%	2 688	2,9%	3,2%
<b>Missions complémentaires dites "hors GEMAPI" - Items 6, 7, 11 et 12 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement</b> 6 - Lutte contre la pollution de l'eau et des milieux aquatiques 7 - Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines 11 - Suivi ressource en eau et milieux aquatiques 12 - Animation et concertation (risques inondations, ressource en eau)	CCPC	2 041	0,8%	632	0,7%	0,8%
	CCRTS	12 739	5,2%	11 191	12,1%	7,5%
	CCUR	1 665	0,7%	2 144	2,3%	1,2%
		<b>244 527</b>	<b>100,0%</b>	<b>92 787</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

Conformément aux statuts du SILA, ce critère permet de répartir entre tous les EPCI adhérents le solde à financer concernant les actions de la compétence **Grand Cycle de l'Eau**, tant pour celles relevant de la GEMAPI (items 1, 2, 5 et 8 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement), que pour celles n'entrant pas dans le champ de la GEMAPI (items 6, 7, 11 et 12 de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement).

Par ailleurs, en application de l'article 11 des statuts, chaque EPCI supporte obligatoirement une part des dépenses d'administration générale du SILA. Par délibération du Comité du 27 juin 2022, le critère « Population et bassin versant » a été retenu pour le financement de ces frais.

### **2. Critères « Population » - Simple critère et Double critère**

Ces critères sont prévus par l'article 11.2.3 des statuts du SILA.

Ils sont basés sur la population totale et le nombre des nuitées touristiques N-2 des 2 EPCI du Tour du Lac, qui sont les seuls concernés par le financement des compétences dites « historiques » du budget Principal.

Ces critères permettent de financer les compétences listées au sein du tableau ci-dessous, par des appels de fonds auprès des 2 EPCI du Tour du Lac, la CA du Grand Anancy et la CC des Sources du Lac.

Leur actualisation pour 2024 se décline comme suit :

Compétences LAC / Critères "Populations du Tour du Lac"		Au 1er.01.2024				
<b>Simple critère : population totale seule</b> <i>Voie verte &amp; aménagements cyclables ; Interventions générales (études lac, subv LPO, Asters)</i>  <b>Double critère : 50% pop totale + 50% nombre de nuitées touristiques</b> <i>Activités nautiques secteur concurrentiel ; Sapala ; Lutte dermatite</i>	EPCI adhérents	Simple critère		Double critère		
		Population totale	Taux applicable	Nuitées touristiques N-2	QP nuitées touristiques	Taux applicable
	GA	216 125	93,2%	3 026 560	84,3%	88,7%
	CCSLA	15 672	6,8%	564 599	15,7%	11,3%
	<b>231 797</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 591 159</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	

Les membres du Comité sont invités à approuver les critères de répartition des dépenses ainsi présentés pour l'année 2024.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 34**  
**Voix CONTRE : 0**  
**Abstentions : 0**  
**Non votants : 0**

**N°105-24 / IMMOBILISATIONS – DUREES D'AMORTISSEMENT SPECIFIQUES – BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT ET BUDGET PRINCIPAL**

Exposé de Patrick LECONTE,

En application des procédures internes validées par les instances du SILA, il a été acté d'arrêter par délibération spécifique les durées d'amortissement applicables à des immobilisations particulières, qui n'entrent pas dans les cadres existants.

Ainsi, il convient de définir les modalités d'amortissement des études suivantes :

- ✓ Inspection détaillée des ouvrages d'art, sur la Voie verte : les conclusions de ces inspections sont utilisables durant 5 à 7 années, d'où une proposition d'amortissement sur une durée de 5 ans.
- ✓ Etude d'impacts environnementaux des constructions et/ou extensions de stations d'épuration : il est proposé d'amortir ces études sur des durées de 5 ans.

La Commission des Finances a donné un avis favorable le 25 mars 2023.

Les membres du Comité sont invités à donner leur accord à la durée d'amortissement ainsi proposée.

**- A D O P T É -  
à l'unanimité**

**Voix POUR : 34  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0**

## **N°106-24 / BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS REALISEES PAR LE SILA EN 2023**

Exposé du Président,

En application de l'article L 5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Le bilan des acquisitions et cessions réalisées par le SILA (voir bilan joint) en 2023 est en conséquence présenté au Comité, par budget. Il récapitule l'activité foncière dans les domaines de compétence du SILA.

Le Comité est invité à approuver ce bilan pour l'année 2023.

**- A D O P T É -**  
**à l'unanimité**

**Voix POUR : 34**

**Voix CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**Non votants : 0**

## **Informations & Questions diverses**

### ➤ Véloroute en rive Est

Le Président informe que la fin du financement de la véloroute en rive Est est prévue au plus tard en 2025, selon les appels de fonds du Département de la Haute-Savoie. Après les appels prévus pour l'année 2024, le reste du financement s'élèvera à 1 240 000 €.

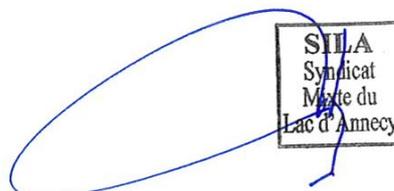
---

L'ordre du jour et le chapitre des questions diverses étant épuisés, le Président clôt la séance à 12H10.

**Le Secrétaire de séance,  
Séverine MUGNIER**



**Le Président,  
Pierre BRUYERE**



SILA  
Syndicat  
Mixte du  
Lac d'Annecy

PJ n°1 : liste des décisions

PJ n°2 : liste des marchés notifiés